

CONSEIL REGIONAL AUVERGNE-RHONE-ALPES
 SESSION DU 14 DECEMBRE 2020.

AMENDEMENT BUDGETAIRE
 BUDGET PRIMITIF 2021

PRESENTE PAR LE GROUPE : RCES

Action pour la santé mentale

Exposé des motifs :

Le confinement est un révélateur de malaises individuels, professionnels, de lourdeurs liées à l'isolement, d'augmentation des tensions et des violences familiales. L'Observatoire Régional de la Santé peut fournir à la Région une étude précise sur les effets du confinement. La Région dans l'ensemble de ses compétences, en lien avec les ARS et la psychiatrie publique doit développer des actions de prévention, d'information, de soutien psychologique pour les auvergnats et rhônalpins en privilégiant les territoires les plus touchés.

Nous proposons que la Région commande cette étude à l'ARS et engage dès à présent une concertation avec l'ARS et la psychiatrie publique, pour mettre en place les actions les plus appropriées pour informer, permettre aux auvergnats et rhônalpins femmes et hommes de recourir à une aide psychologique s'ils, elles en ont besoin, au travers de chèques santé pour initier une démarche vers le soin.

Impact budgétaire de l'amendement

Nature des crédits	Modification proposée	Imputation
Autorisation d'engagement	+ 1,2 M d'€	Chapitre 934 Sous-fonction 1
Crédits de paiement de fonctionnement	+ 400.000 €	Chapitre 934 Sous-fonction 1
	- 400.000 €	Chapitre 935 Sous-section 6